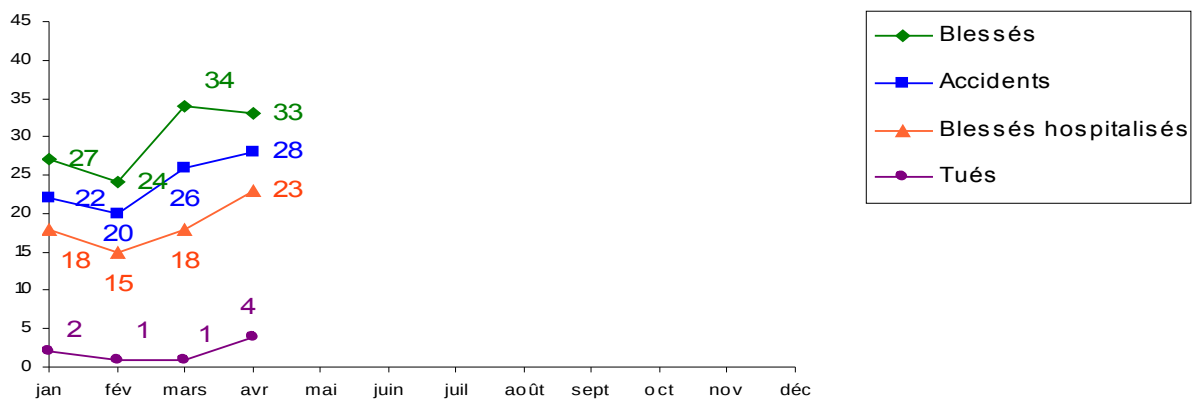


MAI 2013/ Lettre n° 78



Bilan mensuel : AVRIL 2013

Etat mensuel



Observations

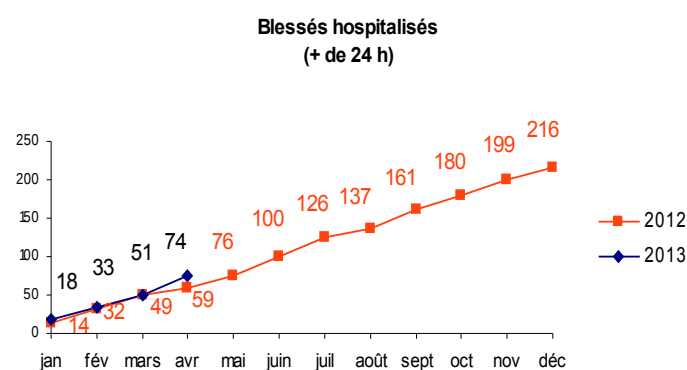
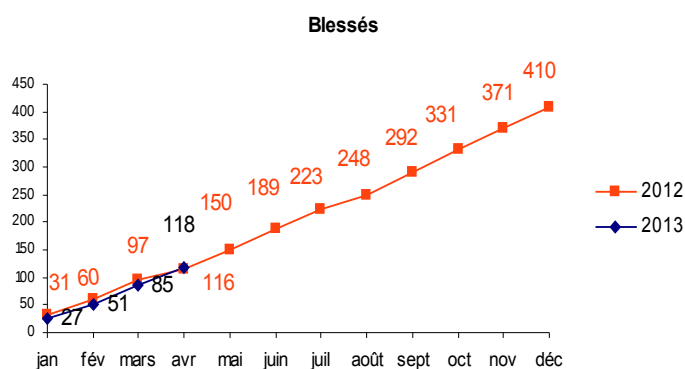
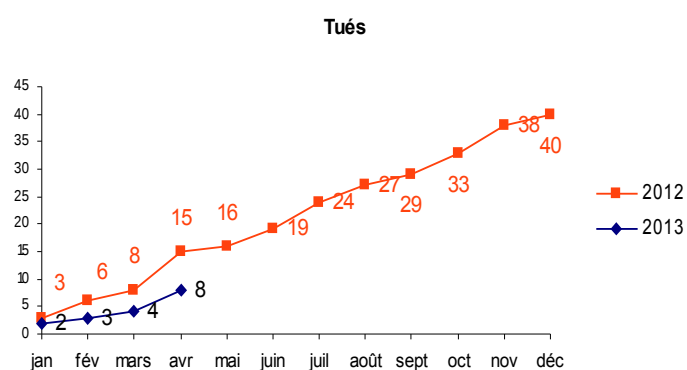
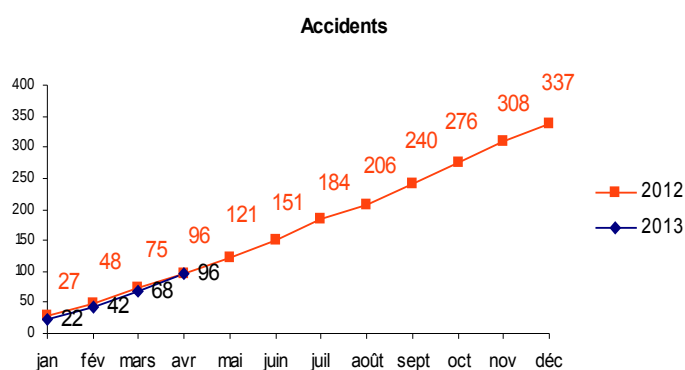
Samedi 06 avril à 06h00, sur la RD 461, hors agglomération de Le Belieu : une femme circule à bord de son véhicule sur la RD 461, dans le sens Fuans - Morteau. Après une légère courbe à gauche, elle percute un homme vêtu de vêtements noirs qui marche sur le bord de la chaussée dans son sens de circulation. Le piéton, un homme alcoolisé âgé de 52 ans, décède sur les lieux de l'accident. **Cause : alcool.**

Lundi 08 avril à 17h10, sur la RD 50, hors agglomération de Valdahon : un homme âgé de 45 ans circule à bord de son VL sur la RD 50, dans le sens Vernierfontaine-Valdahon. Il perd le contrôle de son véhicule, quitte la chaussée, percute un poteau téléphonique et effectue plusieurs tonneaux pour terminer sa course sur la chaussée. Le conducteur fortement alcoolisé est éjecté du véhicule et décède. **Cause : alcool.**

Dimanche 14 avril à 04h50, sur la RD 41, hors agglomération de Mont-de-Laval : un homme âgé de 35 ans circule seul à bord de son VL dans le sens Fuans -Le Luhier. Pour une raison indéterminée, il perd le contrôle de son véhicule et percute de plein fouet un arbre implanté sur le côté gauche de la chaussée. Le choc, d'une violence extrême, a entièrement déformé l'habitacle du véhicule. Le conducteur décède. **Cause : vitesse.**

Mercredi 17 avril à 22h10, à l'angle de la rue de l'hôtel de ville et de l'avenue Leclerc, à Sochaux : un VL venant de la rue de l'hôtel de ville refuse la priorité à une moto qui circulait sur la voie prioritaire, avenue Leclerc en direction du centre de Sochaux. Suite au choc, le VL est déporté sur la chaussée. La moto est immobilisée quelques mètres après le lieu du choc. Le conducteur de la moto, âgé de 25 ans, décède durant son transport au centre hospitalier de Belfort. **Cause : refus de priorité.**

Cumuls sur l'année



Source ATB pour 2012 et 2013



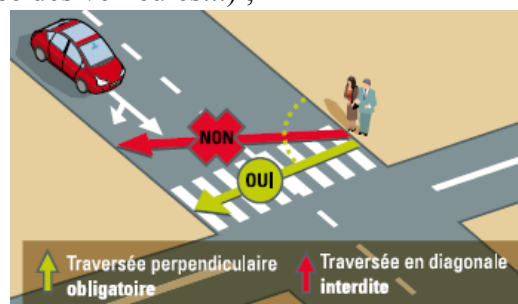
Les piétons dans la circulation

La Journée européenne de la sécurité routière, qui a eu lieu le 6 mai, portait sur la «sécurité routière des piétons».

En France, chaque année, 12 000 piétons sont blessés dont 500 mortellement. Dans 50% des cas, il s'agit de personnes âgées de plus de 65 ans et dans 25% des cas d'enfants. Au même titre que les autres usagers, les piétons doivent respecter les règles du code de la route pour assurer leur sécurité.

Pour traverser :

- un piéton doit emprunter les passages piétons s'il se trouve à moins de 50m de l'un d'entre eux. A cet égard, il est prioritaire sur les conducteurs de véhicule dès l'instant qu'il est engagé régulièrement sur le passage ;
- il lui est conseillé de ne traverser la chaussée qu'après s'être assuré de pouvoir le faire sans risque (en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules...) ;
- si la traversée est réglée par des feux, il doit attendre le feu vert pour piétons avant de s'engager et bien vérifier que les éventuels véhicules sont à l'arrêt ;
- la traversée doit se faire de façon perpendiculaire à la route ;



- dès que la visibilité est insuffisante, il lui est recommandé de porter des vêtements clairs ou munis de bandes rétro réfléchissantes ;
- dans le cas spécifique de la descente d'un bus, il doit bien regarder autour de lui dans la mesure où le bus peut le cacher d'autres usagers de la route.

Enfants et personnes âgées : des usagers particulièrement vulnérables

Parmi les piétons, les seniors représentent les premières victimes des accidents de la route. En effet, avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle s'affaiblit, la qualité de l'audition diminue ainsi que les réflexes. Ainsi, les personnes âgées n'ont plus les facultés pour s'adapter aux contraintes de la circulation.

Par ailleurs, compte tenu de leur fragilité, les conséquences d'un accident sont plus importantes pour elles.

S'agissant de l'enfant, dans la rue, il est particulièrement vulnérable. De petite taille, doté d'un champ visuel incomplet et d'une audition non encore totalement développée, il n'a pas conscience du danger.

Aussi il est essentiel de lui apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité (emprunter le passage piéton, vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser, ne pas courir...). Tant qu'il n'a pas assimilé ces règles élémentaires du code de la route, il doit absolument être accompagné.

Les adultes, quant à eux, doivent montrer l'exemple. En effet, l'enfant reproduit leur comportement.

La route est un espace partagé où tous les usagers sont soumis à l'obligation du respect du code de la route.

Piétons, vous êtes particulièrement vulnérables, redoublez de vigilance.



INFORMATIONS RESEAU

AGENDA :

- 25 juin 2013 à 18h : réunion des référents communaux de sécurité routière à Valdahon sur le thème de la signalisation routière et son impact sur le comportement des usagers.

- 27 juin 2013 : réunion régionale des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière à Besançon. Venez nombreux !



INFORMATIONS "FLASH"

Sur la route, j'observe, j'analyse, j'anticipe pour éviter les dangers.

Nous contacter : PoleSR25@equipement-agriculture.gouv.fr

Tél : 03.81.65.61.18

<http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>

En partenariat avec le Conseil général du Doubs <http://securiteroutiere.doubs.fr>